

## **PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE NORMANDIN, TENUE LE LUNDI 9 NOVEMBRE 2020, À 20 HEURES, AU LIEU DÉSIGNÉ DES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES DU CONSEIL MUNICIPAL.

SONT PRÉSENTS : Mesdames les conseillères Annie Vaillancourt et Marie-Lou Darveau, messieurs les conseillers Daniel Boisclair, Denis Bourgault, François Potvin et Jocelyn Robert.

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE MARIO FORTIN.

EST AUSSI PRÉSENTE : Mme Lyne Groleau.

---

270-2020

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR MONSIEUR LE MAIRE :

Monsieur Mario Fortin procède à l'ouverture de l'assemblée à 20 h. Il salue les personnes qui écoutent la séance par le biais des médias sociaux, étant donné que le contexte actuel de pandémie force le conseil municipal à siéger à huis clos.

---

271-2020

REVUE DE L'ORDRE DU JOUR :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jocelyn Robert,

Que l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté et qu'il y ait possibilité d'inscrire de nouveaux items à VARIA jusqu'à écoulement de tous les items dudit ordre du jour.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

### **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de l'assemblée par monsieur le maire
2. Revue de l'ordre du jour
3. Déclaration de conflit d'intérêts
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 19-10-2020, avec dispense de lecture
5. Suivi du procès-verbal
6. Sollicitations, invitations, adhésions
7. Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses
8. Approbation des comptes du mois d'octobre 2020
9. Remboursement anticipé du fonds de roulement
10. Autorisation de paiement - Factures supérieures à 25 000 \$
11. Adoption des états financiers 2019 de l'Office municipal d'habitation Maria-Chapdelaine et acceptation de la quote-part
12. Vente pour défaut de paiement des taxes
13. Acquisition d'une enseigne lumineuse
14. Engagements inhérents au programme sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2023
15. Demande de subvention au programme PPASEP
16. CREDD - Appui au projet d'aménagement de jardins pluviaux
17. Avis de motion - Règlement S.Q.-20-11 (566-2020) Stationnement OMH
18. Officialisation d'engagement - Agent(e) bureau comptabilité
19. Modification aux administrateurs de Desjardins en ligne
20. Correspondance
21. Rapport des élus
22. Questions du public
23. Varia
24. Prochaine assemblée publique le 7 décembre 2020
25. Levée de l'assemblée

---

272-2020

DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS :

Aucune déclaration.

---

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

273-2020

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE  
L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 19-10-2020, AVEC  
DISPENSE DE LECTURE :

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil de la Ville de Normandin ont préalablement pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 19 octobre 2020, et ce, au moins quarante-huit heures avant la tenue de la présente assemblée;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

Que le conseil de la Ville de Normandin adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance régulière tenue le 19 octobre 2020, tel que déposé à la présente séance;

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

274-2020

SUIVI DU PROCÈS-VERBAL :

Aucun.

---

275-2020

SOLLICITATIONS, INVITATIONS, ADHÉSIONS :

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Annie Vaillancourt,

Que soient autorisées les contributions, subventions ou adhésions suivantes:

Chambre de commerce et d'industrie Adhésion 2021	229.95 \$
Groupe Espoir Don	50 \$
Fédération québécoise des municipalités Adhésion 2021	3 451.64 \$
Centre Plein Vie Aide financière (installation d'un compteur d'eau)	798.00 \$
Quilles et loisirs Normandin Aquisition d'un défibrillateur	1 689 \$

NOTE: Les demandes des organismes suivants ont été refusées : aucune.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

276-2020

DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS DES  
REVENUS ET DÉPENSES :

La directrice générale et greffière dépose les états financiers comparatifs de la Ville de Normandin, préparés par le directeur des finances monsieur Gilles Potvin.

---

277-2020

APPROBATION DES COMPTES DU MOIS  
D'OCTOBRE 2020 :

CONSIDÉRANT que les élu(e)s responsables ont analysé les comptes du mois d'octobre 2020 et que le tout est conforme aux politiques actuellement en vigueur inhérentes aux achats et dépenses;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'accepter les comptes du mois d'octobre 2020 et d'entériner les comptes préautorisés et/ou contractuels, le tout selon les listes remises à tous les élus par le directeur financier de la Ville de Normandin;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Annie Vaillancourt,

Que le conseil municipal approuve et entérine le paiement des salaires, des allocations de dépenses, des achats ainsi que les comptes contractuels et/ou préautorisés du mois d'octobre 2020, pour un montant de 659 038.87 \$ le tout tel qu'il apparaît sur les listes préparées en détail et déposées à chacun des membres du conseil de la Ville de Normandin, après avoir été vérifiées par l'élue mandatée à cette fin.

**REPRODUCTION DU CERTIFICAT DE CRÉDIT  
DU DIRECTEUR FINANCIER 10-2020**

Je soussigné, Gilles Potvin, directeur des finances de la Ville de Normandin, certifie que la Ville de Normandin disposait des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus sont autorisées.

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

278-2020

**REMBOURSEMENT ANTICIPÉ DU FONDS DE  
ROULEMENT :**

CONSIDÉRANT que la Ville a affecté des sommes totalisant 61 720 \$ pour l'achat de véhicules au cours de l'exercice 2020;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal peut autoriser un remboursement de son fonds de roulement par anticipation;

CONSIDÉRANT qu'un surplus est envisagé selon les dernières estimations budgétaires de la Ville;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jocelyn Robert,

Que le conseil municipal de la Ville de Normandin autorise un remboursement anticipé du fonds de roulement d'un maximum de 61 720 \$ advenant que les résultats 2020 le permettent.

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

279-2020

**AUTORISATION DE PAIEMENT - FACTURES  
SUPÉRIEURES À 25 000 \$ :**

CONSIDÉRANT l'article 477.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Boisclair,

Que le conseil municipal autorise le paiement des factures supérieures à 25 000 \$ suivantes:

<b>Date</b>	<b>Fournisseur</b>	<b>Description</b>	<b>Montant</b>
2020-10-30	B.R. Asphalte inc.	Asphaltage avenue du Rocher	54 792.49 \$
2020-10-29	Enseignes Aux Quatre Vents	Enseigne lumineuse (balance de paiement)	26 319.00 \$
2020-11-09	Pavex	Asphaltage du Rocher Ouest	790 315.58 \$

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

280-2020

ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2019 DE  
L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION MARIA-  
CHAPDELAINE ET ACCEPTATION DE LA  
QUOTE-PART :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Boisclair,

- a) Que la Ville de Normandin approuve les états financiers 2019 de l'Office municipal d'habitation Maria-Chapdelaine, montrant des revenus de 161 739 \$ et des dépenses à 369 124 \$, résultant en un déficit prévu à répartir de 207 385 \$.
- b) Que la Ville de Normandin accepte de concourir au déficit prévu pour un montant de 20 738 \$, soit la proportion de 10 % convenue au protocole d'entente signé avec la Société d'habitation du Québec.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

281-2020

VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES  
TAXES :

CONSIDÉRANT que le conseil municipal peut, conformément à l'article 512 de la Loi sur les cités et villes, procéder à la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes municipale et scolaire à l'enchère publique;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Bourgault,

- a) Que les immeubles devront être vendus à l'enchère publique figurant à l'annexe de la présente résolution;
- b) Que la directrice générale et greffière de la Ville de Normandin procédera à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes selon l'article 513 et suivants de la Loi sur les cités et villes, le 4 décembre 2020 à 10 h, à la salle du conseil municipal située au 1048, rue St-Cyrille à Normandin;
- c) Que monsieur Gilles Potvin, directeur des finances, soit mandataire en vue d'acquérir, pour et au nom de la Ville de Normandin, tout immeuble qui ne trouvera pas adjudicataire lors de la vente pour taxes dues et devant se tenir à la salle du conseil au 1048, rue St-Cyrille à Normandin;
- d) Que monsieur Gilles Potvin ne sera pas tenu de payer immédiatement le montant de l'adjudication;
- e) Que ce dernier ne pourra enchérir au-delà du montant des taxes en capital, intérêts et frais, plus un montant satisfaisant à toute dette, privilège antérieur ou égal à celui des taxes municipales.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

282-2020

ACQUISITION D'UNE ENSEIGNE LUMINEUSE :

CONSIDÉRANT la demande des citoyens d'avoir accès à de l'information sur une enseigne lumineuse;

CONSIDÉRANT le coût total de l'enseigne de 53 147 \$ et la participation financière de plusieurs partenaires du milieu pour un montant total de 25 000 \$ et la possibilité d'ajout d'un montant supplémentaire, qui reste à confirmer;

EN CONSÉQUENCE:

## **PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Bourgault,

Que le conseil municipal accepte l'achat d'une enseigne lumineuse à la compagnie Les Enseignes aux quatre vents, au coût total de 53 147 \$, moins la contribution financière de partenaires du milieu de 25 000 \$.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

283-2020

ENGAGEMENTS INHÉRENTS AU PROGRAMME  
SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU  
QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2019-2023 :

CONSIDÉRANT que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

- a) Que la Ville de Normandin s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.
- b) Que la Ville de Normandin s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023.
- c) Que la Ville de Normandin approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version numéro 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.
- d) Que la Ville de Normandin s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme.
- e) Que la Ville de Normandin s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- f) La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version no 2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

284-2020

DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME  
POUR UNE PROTECTION ACCRUE DES  
SOURCES D'EAU POTABLE (PPASEP) :

CONSIDÉRANT que le Ministère de l'Environnement nous oblige à nous conformer, d'ici le 1er avril 2021, au Programme sur la Protection Accrue des Sources d'Eau Potable

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

(PPASEP) en lien avec le règlement sur les prélèvements des eaux et leur protection (RPEP);

CONSIDÉRANT que ce règlement exige le dépôt d'un rapport suite à une mise à jour de la détermination des aires de protection et de captage de nos puits d'eau potable municipaux, qui reviendra ensuite à chaque cinq (5) ans;

CONSIDÉRANT que le Ministère offre un programme de soutien aux municipalités pour la présentation de ce rapport;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

- a) Que le conseil municipal de la ville de Normandin autorise Monsieur Steeve Mailloux, directeur des travaux publics à compléter et transmettre la demande d'aide financière pour faire l'analyse de vulnérabilité des sites de production d'eau potable.
- b) Que le Ministère soit autorisé à utiliser toute l'information reçue concernant le présent projet aux fins d'analyse et de suivi.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

285-2020

CREDD - APPUI AU PROJET D'AMÉNAGEMENT  
DE JARDINS PLUVIAUX ET DE SENSIBILISATION  
À LA GESTION DES EAUX PLUVIALES :

CONSIDÉRANT que le Conseil régional de l'environnement et du développement durable (CREDD) souhaite réaliser, à l'aide de ses partenaires, un projet d'aménagement de jardins pluviaux et de sensibilisation à la gestion des eaux pluviales;

CONSIDÉRANT que cette infrastructure verte est efficace pour filtrer les eaux de pluie et pour diminuer le ruissellement des eaux, donc une diminution du volume d'eau polluée s'écoulant dans les systèmes d'égouts et les plans d'eau;

CONSIDÉRANT que le CREDD souhaite réaliser ce projet d'aménagement avec l'installation de panneaux d'interprétation ainsi que la séance d'information reliée à ces infrastructures vertes;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

Que la Ville de Normandin désire confirmer son appui pour le projet d'aménagement de jardins pluviaux et de sensibilisation à la gestion des eaux pluviales. L'infrastructure verte, dont les jardins pluviaux, est efficace pour filtrer les eaux de pluie et pour diminuer le ruissellement des eaux, ce qui permet une diminution du volume d'eau polluée s'écoulant dans les systèmes d'égouts et les plans d'eau. Nous avons pris connaissance des pratiques que vous voulez mettre en place pour la gestion durable des eaux pluviales, soit l'installation de jardins de pluie avec l'installation de panneaux d'interprétation et des séances d'information sur les infrastructures vertes.

Plus particulièrement, la Ville de Normandin s'engage à:

- Appuyer la réalisation d'un jardin de pluie;
- Mettre à disposition un terrain municipal avec un accès à l'eau;
- Entretenir le jardin pluvial;
- Installer la pancarte conçue par le CREDD;
- Mandater un représentant de la Ville pour quelques rencontres (environ 10h).

Cette contribution est évaluée à 1 000 \$ en nature.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

286-2020

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT S.Q.-20-11  
(566-2020) RÉGISSANT LE STATIONNEMENT  
SUR LES TERRAINS DE L'OMHMC :

Monsieur le conseiller Daniel Boisclair, donne avis de motion à l'effet que sera adopté, à une séance subséquente, le règlement S.Q.-2011 (suite numérique 566-2020) régissant le stationnement sur les terrains de l'Office municipal d'habitation Maria-Chapdelaine.

Un projet de ce règlement est présenté et déposé séance tenante.

Une dispense de lecture est également donnée pour l'adoption du règlement.

---

287-2020

OFFICIALIZATION D'ENGAGEMENT -  
AGENT(E) BUREAU COMPTABILITÉ :

CONSIDÉRANT l'affichage du poste d'agente de bureau à la comptabilité;

CONSIDÉRANT que la candidature de Madame Karine Doucet répond aux exigences du poste;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jocelyn Robert,

Que le conseil municipal entérine l'engagement de Madame Karine Doucet au poste d'agente de bureau à la comptabilité, le tout selon les avantages et salaires prévus à la convention collective des employés municipaux de la Ville de Normandin actuellement en vigueur.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

288-2020

MODIFICATION AUX ADMINISTRATEURS DE  
DESJARDINS EN LIGNE :

CONSIDÉRANT l'embauche d'une nouvelle agente de bureau à la comptabilité;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jocelyn Robert,

Que le conseil municipal de la Ville de Normandin autorise l'ajout de Madame Karine Doucet comme administratrices principales pour le service Accès D pour les folios suivants: 3638, 5327, 25035 et 25036, suite au retrait de Madame Nadia Genest.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

289-2020

CORRESPONDANCE :

MRC de Maria-Chapdelaine; OBJET: Certificat de conformité pour le règlement 561-2020 modifiant le règlement de zonage 424-2011 dont les principaux objets sont:

- Modifier la disposition relative à la reconstruction d'un bâtiment dérogatoire protégé par le droit acquis;
- Clarifier la note 4 du cahier des spécifications relative à l'entreposage en bordure de la route 169;
- Agrandir la zone C16 à même une partie de la zone C08, afin d'y inclure le terrain situé au 754, rue St-Cyrille;
- Autoriser les usages de la classe d'usages Ic « Industrie d'incidence moyenne » dans la zone C19.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

Ministre des Transports; OBJET: Compensation financière de 5 940 \$ du km pour l'entretien de chemins à double vocation.

Ministère des Transports; OBJET: Information sur l'usage des appareils d'aides à la mobilité motorisées (AMM), sur les trottoirs, voies cyclables et, avec certaines restrictions, sur les chaussées et leurs accotements.

Ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles; OBJET: Suivi de notre résolution concernant le renouvellement du bail visant l'exploitation d'un barrage sur la rivière Shipshaw par Produits forestiers Résolu (PFR).

Service Canada; OBJET: Avis d'enregistrement au programme de prestations supplémentaires de chômage (PSC).

Office municipal d'habitation Maria-Chapdelaine; OBJET: Rapport annuel 2019.

Ministère de l'Éducation; OBJET: Convention d'aide financière relative à la subvention de 96 564 \$ pour le projet de remise en état du sentier l'Arboretum riverain du Site touristique Chute à l'Ours.

---

290-2020

RAPPORT DES ÉLUS :

Chacune des élues et chacun des élus informent l'assemblée des activités auxquelles elles et ils ont pris part depuis l'assemblée précédente.

---

291-2020

QUESTIONS DU PUBLIC :

Étant donné la tenue de l'assemblée en huis clos, il n'y a pas de question.

---

292-2020

VARIA :

- a) M. le maire rappelle aux gens d'appliquer les mesures sanitaires.
  - b) M. le maire avise les citoyens de ne pas se présenter à l'illumination du sapin de Noël le 4 décembre, par contre, l'activité se déroulera de façon virtuelle.
- Décorer dès maintenant pour la période des Fêtes.
- 

293-2020

PROCHAINE ASSEMBLÉE PUBLIQUE LE 7  
DÉCEMBRE 2020 :

---

294-2020

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

Que l'assemblée soit et est close à 21 heures 13.

---

---

Mario Fortin, maire

---

Lyne Groleau  
Directrice générale et greffière